



Ville de Fribourg

Conseil communal

Message au Conseil général

—
du 12 janvier 2021

Crédit d'ouvrage pour la requalification du Bourg – Etape 1



N°58

—
2016 - 2021

Table des matières

1. Préambule	1
2. Les étapes de la requalification du Bourg	2
3. Avant-projet et examen préalable de l'étape 1.....	3
4. Mise à l'enquête publique de l'étape 1 et procédures	3
5. Problématique de la hauteur des quais des bus.....	5
6. Travaux génie civil.....	6
7. Projet de l'ouvrage.....	6
7.1. Requalification des alentours de la Cathédrale	6
7.2. Réaménagement du secteur de la tête du pont côté Schoenberg	8
7.3. Matérialisation du projet.....	8
7.4. Arborisation	9
7.5. Projet d'éclairage.....	10
7.6. Accessibilité.....	11
8. Pont de Zaehringen et escaliers de Zaehringen.....	11
9. Parcellaires et rencontre des propriétaires privés.....	12
10. Circulation - Transports individuels motorisés et Transports publics.....	12
10.1. Zone piétonne et schéma de circulation future.....	12
10.2. Vitesse à 20 km/h.....	13
11. Stationnement.....	14
11.1. Places de stationnement à compenser.....	14
11.2. Stationnement deux-roues (vélos et deux-roues motorisés)	15
12. Périmètre de la demande de crédit d'ouvrage.....	16
13. Devis général	17
14. Subventions de l'Agglomération et participation financière du Fonds d'infrastructure	17
14.1. Conformité aux objectifs des mesures des projets d'agglomération de deuxième génération (PA2) et de troisième génération (PA3).....	18
14.2. Subventions cantonales.....	19
15. Montants engagés et crédit d'étude.....	20
16. Crédit d'ouvrage	20
16.1. Prestations du crédit d'ouvrage.....	21
16.2. Bureau d'assistance à maître d'ouvrage.....	21
16.3. Détail du montant du crédit d'ouvrage pour l'étape 1.....	21
17. Calendrier de l'étape 1.....	22
18. Conclusion	23
19. Kurzbotschaft Baukredit Umnutzung Burg.....	24

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

AU CONSEIL GENERAL

du 12 janvier 2021

N° 58 - 2016 - 2021 Crédit d'ouvrage pour la requalification du Bourg Etape 1

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Par le présent message, le Conseil communal a l'honneur de solliciter le Conseil général à autoriser l'engagement de **CHF 10'664'000.- TTC destinés à la réalisation du projet de la requalification du Bourg, étape 1, soit le réaménagement des espaces publics des abords de la Cathédrale et de la tête du pont de Zaehringen côté Schoenberg, l'agrandissement du parking de la Tour-Rouge sur l'art. 14250 et la réalisation de deux nouvelles places de stationnement sur l'art. 14244.**

Il s'agit d'un crédit affecté au financement de la phase de réalisation englobant le développement des plans d'exécution et de détail nécessaires à l'exécution de l'ouvrage. Cette phase comprend également le contrôle des coûts, la mise en service ainsi que le décompte final.

Le devis général présenté dans ce message est estimé à **CHF 12'347'000.- TTC +/- 10%**. Il a été consolidé avec 65% du coût de l'ouvrage rentré en soumissions et englobe les montants déjà engagés pour les études de même que les imputations salariales.

1. Préambule

Le projet de requalification du quartier du Bourg s'intègre dans une vision globale de l'aménagement de la ville de Fribourg, dont la construction du pont de la Poya est l'élément déclencheur. En effet, l'ouverture de ce dernier a eu pour conséquence la fermeture du pont de Zaehringen, libérant de fait le centre historique de la circulation et permettant ainsi une requalification de l'espace public au bénéfice de la population.

Cette première étape de la requalification du Bourg est un projet phare du Conseil communal dont l'intention est de rendre à ce quartier historique son rôle de cœur de la ville, afin qu'il redevienne un lieu de rencontre animé.

Entre 2013 et 2014, des études préliminaires et des démarches participatives ont été organisées afin de collecter toutes les informations nécessaires à l'élaboration du programme de requalification du Bourg. La Ville de Fribourg a organisé en 2015 un concours d'aménagement pour la requalification du quartier du Bourg dans la perspective de construire le programme défini. Le Conseil communal a pris la décision en 2015 d'attribuer le mandat pour la poursuite des études aussi bien dans le cadre du concours de projet que dans le cadre du concours d'idées à l'équipe constituée du bureau d'architecture Studio Montagnini Fusaro, de Venise et de l'éclairagiste Susanna Antico Lighting Design, de Milan. Pour des raisons organisationnelles et afin de disposer d'un partenaire local, les lauréats se

sont associés au bureau d'architectes Andrey Schenker Sottaz de Fribourg dans le cadre d'un mandat de sous-traitance.

C'est sur la base d'un avant-projet issu de cette démarche qu'une première demande de crédit d'étude avait été formulée en février 2016. Elle avait été rejetée par le Conseil général à une très courte majorité. L'argument principal était que le périmètre a été jugé trop large et le programme n'était pas assez précis.

Le Conseil communal élu pour la législature 2016 - 2021 a rapidement remis sur le métier ce projet et a présenté le 11 octobre 2016 un nouveau message pour obtenir le crédit d'étude. Il l'a fait en proposant une requalification du Bourg par étapes et a donné des orientations pour le développement d'un nouveau projet.

2. Les étapes de la requalification du Bourg

Lors de la demande du crédit d'étude, le Conseil communal a déterminé un ordre de priorité dans le phasage du projet de la requalification du Bourg, prenant en compte la temporalité des mesures des projets d'agglomération (PA2 et PA3) afin de pouvoir offrir à la population des parts de projet concrètes dans les meilleurs délais. Les 3 étapes définies initialement dans ce sens sont illustrées et détaillées ci-après.

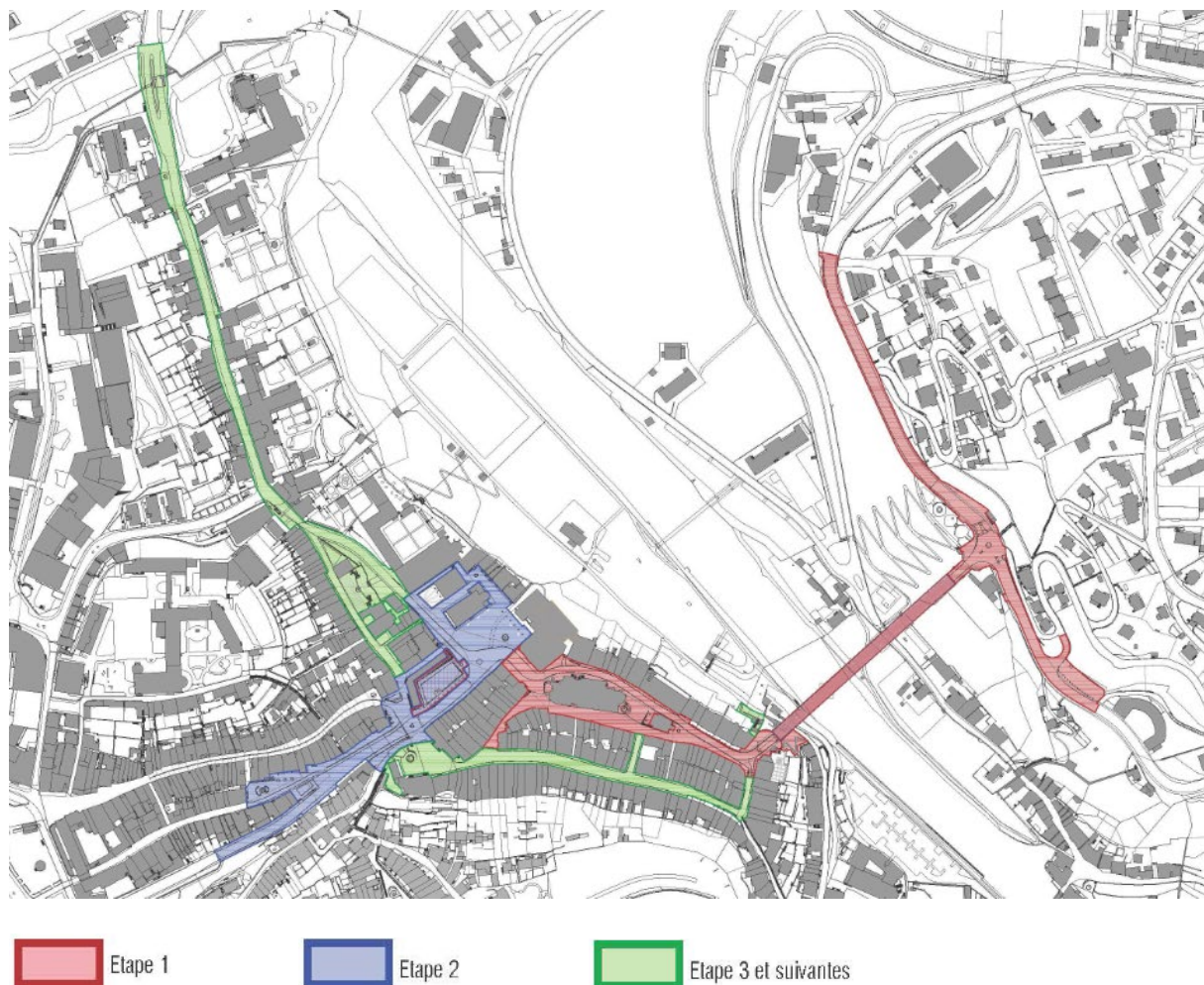


Figure 1 : Les périmètres des étapes de la requalification du Bourg

- L'étape 1 portait sur les espaces publics des abords de la Cathédrale, la tête du pont de Zaehringen côté Bourg, la tête du pont de Zaehringen côté Schoenberg, le pont et les escaliers de Zaehringen et intégrait la relocalisation des places de stationnement supprimées en surface de l'autre côté du pont de Zaehringen, le long de la route de Berne et sur le parking de la Tour-Rouge.
Elle incluait également le lancement de la requalification de la place des Ormeaux justifié par le projet de transformation et d'agrandissement du Café des Arcades initié parallèlement par le Conseil communal.
- L'étape 2 intégrait la place de Notre-Dame, la rue du Pont-Muré et la place de Nova-Friburgo, le secteur de l'église de Notre-Dame et de l'Espace Jean Tinguely et Niki de Saint Phalle, le secteur du Petit-Paradis et de la route des Alpes inférieure, intégrant un parking en ouvrage.
- L'étape 3 incluait la rue de Morat, la rue Pierre-Aeby, la place du Marché-aux-poissons et la Grand-Rue, de même qu'un projet de nouvelle liaison verticale entre le quartier du Bourg et l'Auge.

Il convient de noter que le phasage envisagé initialement a été adapté, comme décrit ci-après et comme c'est le cas concernant la rue Pierre-Aeby dont le calendrier a été revu et coordonné par rapport à la mise en œuvre du réseau de chauffage à distance (CAD).

3. Avant-projet et examen préalable de l'étape 1

Le concours mentionné précédemment a permis d'identifier un projet et une équipe formée par un bureau d'architectes et un mandataire spécialisé en éclairage. Il convenait alors de compléter l'équipe par d'autres compétences nécessaires au développement du projet :

- un mandataire spécialisé en génie civil, le bureau CSD ingénieurs à Bulle pour traiter :
 - les questions en lien avec les revêtements de sol et l'évacuation des eaux de surface pour les abords de la Cathédrale, notamment, et
 - celles relatives à la structure pour les escaliers du pont de Zaehringen ;
- un architecte paysagiste, le bureau Husler & associés à Lausanne pour traiter toutes les questions d'ordre végétal et paysager.

L'équipe des mandataires a développé l'avant-projet en intégrant les recommandations du jury du concours dans la perspective de sa transmission au Service des ponts et chaussées pour examen préalable, au mois de juin 2017. Il convient de noter que l'examen préalable requis dans le cadre de la procédure Loi sur les routes (LR) était uniquement nécessaire pour les parties de projet relatives aux abords de la Cathédrale et au giratoire situé au pied de la butte du Schoenberg.

Dans son préavis de synthèse daté du 27 septembre 2017, le Service des ponts et chaussées rapportait les préavis des services et sections consultés, tous favorables et dont la majeure partie portait sur des aspects techniques, comme l'origine indigène des arbres recommandée, et des demandes de précision, notamment concernant le régime circulatorie envisagé. Sur la base de ces exigences et autres conditions formulées, les mandataires ont été chargés de préparer la mise à l'enquête publique du projet.

4. Mise à l'enquête publique de l'étape 1 et procédures

Les mises à l'enquête publique ont été scindées en deux parties, d'abord la place des Ormeaux, ensuite les secteurs des abords de la Cathédrale. Pour ces deux parties de l'étape 1, en fonction de leur nature, des procédures de demande de permis de construire au sens de la Loi sur l'aménagement du territoire

(LATeC), d'approbation des plans au sens de la Loi sur les routes (LR), ou de publications de la décision du Conseil communal en matière de réglementation locale du trafic (LCR – OSR) ont été appliquées. Alors que les publications relevant de la LATeC et de la LR peuvent faire l'objet d'oppositions, celles relevant de la LCR - OSR font l'objet de recours à l'encontre des décisions prises par le Conseil communal ¹.

- Les mises à l'enquête et publications portant sur la place des Ormeaux sont parues dans la Feuille officielle en date du 22 septembre 2017.
- Les mises à l'enquête et publications portant sur les abords de la Cathédrale sont parues dans la Feuille officielle en date du 17 novembre 2017.

Les publications relatives à la place des Ormeaux ont suscité 10 oppositions et 1 recours. Celles concernant les abords de la Cathédrale ont pour leur part suscité 4 oppositions et 1 recours.

La Ville de Fribourg a organisé des séances de conciliation et de discussion de façon à entendre tous les opposants en février 2018.

- Concernant la place des Ormeaux, au vu du recours et des 10 oppositions déposés, le Conseil communal a pris la décision de mettre le projet en suspens, préférant concentrer son effort dans l'obtention de l'autorisation de construire relative aux abords de la Cathédrale.
- Concernant la partie du projet des abords de la Cathédrale, les séances de conciliation et rencontres des opposants ont permis d'aboutir au retrait de 2 des 4 oppositions. Le recours et l'opposition formulés par l'association GastroFribourg et l'Association des Commerçants de la rue de Lausanne et du Bourg en lien avec la relocalisation des places de parc demeuraient alors pendants, tout comme l'opposition déposée par un privé soutenu par l'Association suisse des paraplégiques au sujet des dévers et du pavage. De plus, l'opposant faisait valoir un problème d'accès autonome aux transports publics lié à la hauteur des quais des bus.

Il est apparu que deux éléments pourraient aller dans le sens de l'Association suisse des paraplégiques dans la perspective de réaliser un projet d'espaces publics exemplaire et soucieux d'inclure les personnes à mobilité réduite et déficience sensorielle :

- un complément de traitement du revêtement de sol en pavés afin d'offrir une planimétrie optimale ;
- l'adaptation du projet pour maintenir des pentes de dévers à 2% maximum, dans la mesure du possible ;
- l'inscription au budget communal pour le périmètre de l'étape 1 :
 - du montant relatif au remplissage des joints pour la durée des 5 ans des travaux de garantie à porter au budget d'investissement,
 - du montant relatif à l'entretien des joints suite aux 5 ans des travaux de garantie à porter au budget de fonctionnement du secteur des ponts et chaussées.

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal signait une convention au sujet du revêtement du sol en pavage et des dévers. Partant, un retrait partiel de l'opposition a été communiqué à la Commune par l'opposant. Le seul grief qui demeurait était la question des hauteurs de quais.

Le 4 septembre 2018, le Conseil communal prenait les décisions suivantes:

¹ **LCR** : Loi fédérale sur la circulation routière
OSR : Ordonnance fédérale sur la signalisation routière
LATeC : Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions
LR : Loi cantonale sur les routes

Concernant la procédure LATeC, étant donné que ces objets n'étaient pas contestés, le Conseil communal a transmis au SeCA les objets soumis à cette procédure, à savoir les escaliers du pont de Zaehringen, l'agrandissement du parking de la Tour-Rouge et la réalisation de deux nouvelles places de stationnement sur la parcelle RF 14244, pour traitement.

Concernant la procédure LCR – OSR le Conseil communal a décidé de solliciter la Préfecture de la Sarine pour la reprise et la poursuite de la procédure suspendue concernant le recours de l'association GastroFribourg et de l'Association des Commerçants de la rue de Lausanne et du quartier du Bourg en lien avec la relocalisation des places de parc. La Préfecture a jugé l'affaire et a rejeté le recours de GastroFribourg le 11 novembre 2019. Ce dernier n'a pas fait recours auprès du Tribunal cantonal. Les arrêtés de circulation prononcés par le Conseil communal sont donc exécutoires.

Concernant la procédure LR (abords de la Cathédrale et tête de pont côté Schoenberg) le Conseil communal a décidé de rejeter les oppositions non liquidées, d'informer, concernant la hauteur des quais des arrêts de bus, que la Ville de Fribourg se ralliera et appliquera la décision de la dernière instance dans la procédure en cours à Guin portant sur un cas de figure similaire, et d'adopter les plans de mise à l'enquête publique portant sur les abords de la Cathédrale en vue de leur transmission à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), pour approbation.

L'opposant privé a interjeté un recours à la DAEC relatif au rejet de son opposition par le Conseil communal. La DAEC a ensuite jugé l'affaire et a validé la décision du Conseil communal en rejetant le recours et en approuvant simultanément les plans du projet routier (LR). L'opposant a fait recours auprès du Tribunal cantonal.

5. Problématique de la hauteur des quais des bus

L'étape 1 de la requalification du Bourg intègre 4 arrêts de bus : 2 sont situés sur le pont de Zaehringen côté Schoenberg, et 2 autres sont positionnés sur la tête du pont de Zaehringen côté Bourg.

Le projet du Bourg a été développé en appliquant la hauteur des quais des bus exigée par le Service des ponts et chaussées, soit 16 cm.

En date du 8 octobre 2020, le Tribunal cantonal statuait sur le dossier relatif à l'arrêt de bus de Guin susmentionné. Concernant le projet du Bourg, la procédure est toujours pendante.

Dans l'attente d'une éventuelle mise à l'enquête publique nécessitée par la modification du projet, la suspension de la procédure pendante sera sollicitée au Tribunal cantonal.

En réponse à cette situation, il est prévu de réaliser les 2 quais situés sur le pont de Zaehringen côté Schoenberg de manière provisoire étant donné que le déplacement des arrêts existants est rendu indispensable par la relocalisation du stationnement.

Concernant le 4 quais définitifs, aussi bien ceux positionnés sur la tête du pont de Zaehringen côté Bourg que ceux du côté Schönberg, suite à la directive publiée par la DAEC en date du 3 décembre 2020 recommandant l'application d'une hauteur de 22 cm aux quais des bus, la Ville de Fribourg se voit contrainte d'étudier la modification du projet afin d'en tenir compte.

Les crédits d'ouvrage relatifs aux projets définitifs de la tête du pont de Zaehringen côté Bourg d'une part, et de celle du côté Schönberg d'autre part ne sont par conséquent pas intégrés dans la présente demande. Le Conseil général sera sollicité à ce sujet sitôt les projets définitifs connus.

6. Travaux génie civil

Pour rappel, le Service d'urbanisme et d'architecture planifiait initialement de réaliser les travaux de la requalification du Bourg dans le prolongement de l'intervention menée par le Service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie (GCEE) pour l'assainissement des réseaux souterrains. Ces travaux ont été effectués et finalisés au printemps 2018. Les recours et oppositions déposés dans le cadre des procédures d'enquête publique relatives au projet du Bourg n'ont cependant pas permis de respecter l'enchaînement des interventions envisagé.

7. Projet de l'ouvrage

Le Conseil communal a pris la décision de poursuivre le développement du projet. Les prestations des mandataires ont repris afin de finaliser les phases 32, projet de l'ouvrage et 41, appel d'offres, selon le règlement SIA 102. Les chapitres ci-après décrivent le projet tel qu'il est prévu de le réaliser.

7.1. Requalification des alentours de la Cathédrale

Le projet vise à matérialiser la centralité urbaine du quartier du Bourg et de la Cathédrale Saint-Nicolas. En enlevant les éléments incohérents, l'espace public retrouve une unité nouvelle. L'enrobé bitumineux des chaussées et des places de stationnement est remplacé par un pavage continu, en grès de flysch, qui se développe de façade à façade en embrassant l'église et l'ancienne douane. De façon à garantir l'accès aux espaces nouvellement réaménagés, sans discrimination, le pavage est scié et flammé afin d'en optimiser la planéité.



Figure 2 : Vue de l'entrée de la Cathédrale

Les nuances de gris typiques du grès fribourgeois deviennent l'élément du projet. Les pavés clairs qui pointillent aléatoirement les surfaces se concentrent autour de la Cathédrale, leur densité augmente graduellement vers l'église. Une mise en scène discrète, réalisée avec une économie de moyens expressifs, la disposition des pavés, promeut une image renouvelée du lieu en s'insérant dans l'existant sans le perturber.

Le long des rues des Chanoines et des Bouchers, la chaussée s'harmonise sans césure à l'espace dévolu aux piétons. Le pavage continu en grès garantit un revêtement résistant, approprié aux passages des bus. La délimitation de la chaussée est uniquement suggérée par une bordure basse chanfreinée. Ce type de bordure peut être repéré tactilement par les personnes malvoyantes et franchi par les personnes avec déambulateur ou en fauteuil roulant. Il répond aux exigences de la réglementation en la matière.



Figure 3 : Périmètre d'intervention de la requalification du Bourg sur les abords de la Cathédrale

Les cotes des seuils existants sont respectées. Seul le niveau du sol a été modifié le long de la rue des Chanoines afin de supprimer les marches descendant dans les entrées des bâtiments. L'entrée principale de la Cathédrale, avec le grand portail, est valorisée par de nouvelles marches et un dallage en grès coquillier. Une rampe latérale en pierre s'intègre aux marches et garantit l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Au chevet de la Cathédrale, la fontaine de la Vaillance conserve son emplacement actuel, mais le soubassement est réaménagé afin d'ouvrir le monument sur l'espace environnant et lui conférer un rôle urbain plus évident. Cette ouverture incite les personnes à s'approcher de la fontaine sans obstacles, à s'approprier ses abords et à se promener autour. Des gradins semi-circulaires s'ouvrent vers l'espace public et offrent aux personnes de larges bancs où s'asseoir. Le pavage existant autour de la fontaine est remplacé par un dallage en grès coquillier de la Molière.

Les deux emmarchements de l'entrée principale de la Maison de Justice et de l'entrée secondaire de la Chancellerie sont refaits en pierre en intégrant des rampes pour l'accès des personnes à mobilité réduite. L'entrée principale de la Chancellerie, donnant sur la place Sainte-Catherine, n'est pas modifiée.

Deux tilleuls sont positionnés devant la façade de l'ancienne douane, pour protéger les tables d'une potentielle future terrasse. Derrière le bâtiment, l'espace minéral est agrémenté d'un nouvel arbre.

7.2. Réaménagement du secteur de la tête du pont côté Schoenberg

Le projet prévoit le déplacement des arrêts de bus « *Pont de Zaehringen* » actuellement localisés le long des routes de Berne et de Bourguillon vers la tête du pont côté Schoenberg. Ce déplacement permet d'améliorer la lisibilité du réseau de transports publics pour les usagers. La proximité immédiate de ces nouveaux arrêts avec le « *chemin des Zigzag* » améliore également la desserte de l'école des Neigles ainsi que la sécurité des piétons qui ne devront plus traverser la route de Berne pour rejoindre l'arrêt « Pont de Zaehringen » direction Schoenberg.

L'aménagement du nouvel arrêt de bus sur le pont de Zaehringen s'accompagne de la réalisation de deux abribus, conçus comme des objets légers et élégants qui identifient et valorisent l'accès au pont et l'entrée au Bourg. Les abribus s'intègrent aux parapets courbés du pont, permettant ainsi de ne pas entraver le gabarit de circulation des piétons. Ces éléments ne constituent pas d'obstacles, ils accompagnent le mouvement des personnes entre le pont, la place de jeux sise au pied de la butte du Schoenberg, l'accès au restaurant du Grand-Pont et les trottoirs le long des routes de Berne et de Bourguillon.



Figure 4 : Vue des abribus de la tête du pont côté Schoenberg

7.3. Matérialisation du projet

Le choix des matériaux répond à l'exigence d'aménager un espace unitaire autour de la Cathédrale grâce à un revêtement minéral qui va de façade à façade, sans différenciation évidente entre les zones piétonnes, les trottoirs et la chaussée. L'ensemble des surfaces aux abords de la Cathédrale, piétonnes et routières, est réalisé en grès de flysch, un matériau qui a largement contribué à l'image du contexte bâti du centre-ville fribourgeois. Il s'agit d'un pavage avec une couleur qui varie de gris très clair à gris foncé et qui s'inscrit parfaitement dans le contexte du site. Il est doté d'excellentes qualités mécaniques et de résistance. Des boutisses en grès de flysch constituent les bordures chanfreinées de la chaussée.

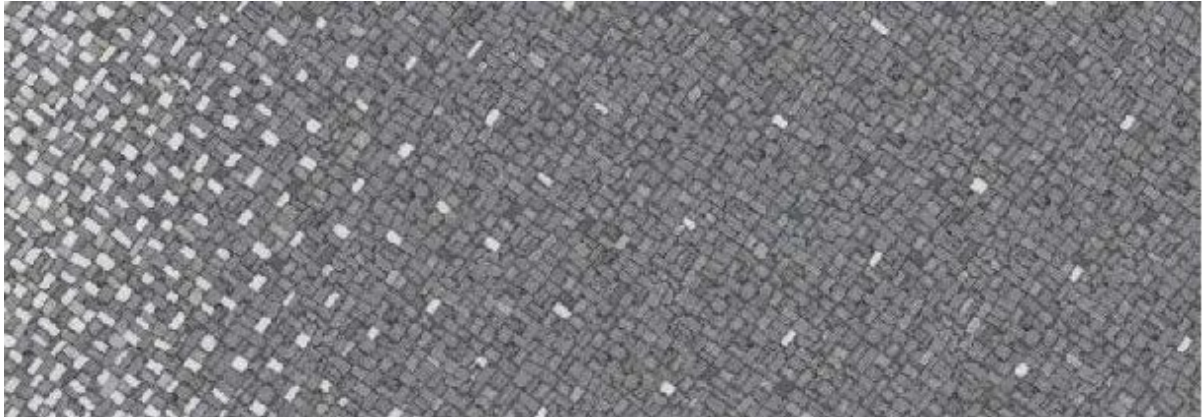


Figure 5 : Réinterprétation du pavage historique fribourgeois : pavés en grès de flysch gris et blancs

Sur les surfaces piétonnes, le projet préconise un jointoiment traditionnel en sable, tandis que sur la chaussée, plus sollicitée mécaniquement, le jointoiment est prévu en ciment.

Sur l'ensemble du site, une couche porteuse en béton poreux soutient les pavés, pour garantir la résistance mécanique nécessaire au transit des véhicules lourds. Pendant la phase de pose des pavés, le béton poreux joue le rôle de couche de finition provisoire, permettant l'usage des espaces publics de la part des habitants et des commerçants.

Le nouvel accès à la Cathédrale, les marches, les emmarchements et le soubassement de la fontaine de la Vaillance sont réalisés en grès coquillier de la Molière, une pierre souvent employée dans le centre-ville de Fribourg et dont l'usage s'inscrit bien dans la tradition constructive locale.



Figure 6 : Grès coquillier de la Molière

Les aménagements extérieurs du secteur de la tête du pont côté Schoenberg sont réalisés en enrobé bitumineux pour s'intégrer à la matérialisation des surfaces environnantes qui ne font pas partie du projet. Seules les bordures sont réalisées en pierre.

7.4. Arborisation

Le projet propose la plantation de deux tilleuls devant la façade de l'ancienne douane. Les deux arbres protégeront la façade du bâtiment. A l'arrière de l'ancienne douane, un tilleul rappelle l'ancienne plantation de 1840, située à l'endroit original de la fontaine de la Vaillance et supprimée en 1890, suite à l'ajout d'une tour d'escalier à cet ancien bâtiment.

Le caractère minéral du Bourg est typique des villes médiévales où la plupart des surfaces vertes se trouvent, souvent cachées, derrière les façades des bâtiments historiques. Le projet de requalification du quartier du Bourg cherche à conférer une signification à la présence des espaces verts et des plantations en retrouvant des liens avec l'histoire et l'évolution urbaine de Fribourg. Pour atténuer la

minéralité de l'espace public, le projet prévoit la mise en œuvre d'un pavage avec jointoiement en sable pour les surfaces piétonnes. L'aspect de la surface sera plus vivant, évoluera au fil du temps et les joints en sable permettront à la végétation interstitielle de pousser. Le pavage avec joints en sable accueillera la mousse. Il ne se dégrade pas, mais il vieillit comme vieillissent les villes anciennes.

7.5. Projet d'éclairage

Le projet de l'éclairage du Bourg répond aux paramètres de la conception de lumière en milieu urbain : la création d'espaces agréables, accueillants, attrayants, sécurisants, favorisant l'économie d'énergie durant la nuit, valorisant les éléments architecturaux du patrimoine, tout en respectant les normes quantitatives en vigueur et en aspirant à une durabilité maximale.



Le choix du luminaire, de la source lumineuse, de la puissance lumineuse et de sa distribution répond à ces besoins fonctionnels et normatifs. La majorité des lanternes est installée sur les murs des habitations, le long des rues concernées par le projet. Sur la place Sainte-Catherine les mêmes luminaires seront montés sur des candélabres à la même hauteur que les lanternes montées en façades.

En plus de la qualité et de la distribution de la lumière ambiante émise par les lanternes montées sur les murs et les candélabres, l'ambiance dans la zone du projet est créée et renforcée par l'illumination d'éléments du patrimoine architectural existant.

Figure 7 : Luminaire d'éclairage public

L'arcade commerçante au début de la rue des Bouchers, bien que propriété privée, ayant un impact nocturne important sur l'espace public adjacent, requiert, elle aussi un éclairage doux, chaleureux et accueillant. Pour des raisons techniques, cet éclairage est proposé par le biais de petits luminaires compacts directionnels installés au plafond, qui accentuent les arcs et éclairent les espaces entre eux-ci d'une lumière tamisée. La couleur des sources lumineuses est déterminée de façon à créer une ambiance chaleureuse et accueillante, à mettre en valeur et à s'harmoniser avec les matériaux de construction des surfaces éclairées.

L'éclairage des espaces publics tout comme celui des bâtiments sera subordonné et conforme au Plan lumière développé par la Ville de Fribourg.

Concernant les bâtiments dont il est propriétaire, l'Etat coordonne leur mise en lumière :

- un projet d'éclairage de la Cathédrale sera développé,

- l'éclairage de la Chancellerie sera traité dans le cadre du projet d'assainissement en cours d'élaboration,
- l'affectation de l'ancienne douane est encore en cours d'analyse. Le projet d'éclairage y relatif sera intégré dans le cadre du futur projet qui y sera développé.

7.6. Accessibilité

Par rapport à la situation actuelle, le projet de requalification améliore l'accessibilité et la sécurité des lieux en prévoyant la réalisation d'une ample zone piétonne, au sud de la Cathédrale. Les surfaces en asphalte sont remplacées par un pavage continu de façade à façade en pierre naturelle qui valorise la Cathédrale. Il est prévu de réaliser l'écartement des joints du pavage aussi étroit que possible afin d'optimiser la planéité des surfaces au bénéfice des chaises roulantes, déambulateurs, poussettes, etc.

Le projet élimine ou réduit les barrières architecturales afin de permettre à tout usager de vivre l'espace public requalifié. Pour autant que possible, les marches ont été supprimées. Les personnes à mobilité réduite peuvent ainsi accéder sans obstacles à la fontaine de la Vaillance et à l'ancienne douane. Lorsque la modification des pentes du sol a été possible, le projet a essayé de respecter les valeurs optimales pour le transit.

Derrière l'ancienne douane, le long de la rue des Bouchers, le projet prévoit la création de deux places de stationnement pour personnes à mobilité réduite. En plus de la signalisation, seules les délimitations ponctuelles de ces deux cases seront réalisées à l'aide de douilles afin de les rendre moins voyantes dans ce contexte historique sensible.

Afin d'éviter le marquage au sol, les bordures chanfreinées et les façades des bâtiments historiques servent de guidage, d'un côté et de l'autre de la Cathédrale. Sur la zone piétonne, le système de guidage est intégré par des groupes alignés de pavés qui, grâce à un traitement différent de la surface, indiqueront aux personnes malvoyantes le trajet à suivre pour rejoindre l'entrée des bâtiments publics.

L'ensemble de la signalétique du site fera l'objet d'une étude spécifique dans la suite du projet et des échantillons seront réalisés pour évaluer la visibilité et le contraste visuel des différents éléments.

8. Pont de Zaehringen et escaliers de Zaehringen

En mars 2015, le pont de Zaehringen faisait partie intégrante du périmètre de la requalification du Bourg. A partir de 2016, le pont est sorti du périmètre du projet du Bourg par mesure de priorisation des parties de projet ainsi que pour des raisons budgétaires, le coût d'adaptation du tablier du pont ayant été devisé à 2,4 millions (couche supérieure uniquement) par les mandataires.

En l'état, les travaux de remise en état et de sécurisation du pont de Zaehringen sont planifiés en deux phases :

- Phase 1 en 2022 : remise en état de la partie inférieure de l'ouvrage, des piles et des voûtes supérieures et réalisation des filets de protection définitifs ;
- Phase 2 en 2025 : remise en état du tablier et du garde-corps du pont.

Il était initialement prévu de solliciter le crédit d'ouvrage pour l'assainissement des escaliers du pont de Zaehringen simultanément à la présente demande. Les appels d'offres y relatifs publiés au mois de mai 2020 n'ont cependant fait l'objet que d'une seule offre. En raison de l'absence de concurrence et des prix offerts ne permettant pas de respecter le budget pressenti, le Conseil communal, sur préavis de la Direction de l'Edilité et du Service juridique, a décidé d'interrompre la procédure d'appel d'offres.

Sur la base d'un cahier des charges retravaillé en collaboration avec un bureau d'assistance à maître d'ouvrage (BAMO), l'appel d'offres a été relancé de façon à s'assurer l'attribution du mandat à une entreprise offrant des prestations pour un montant correspondant à celui évalué dans le devis de l'ouvrage, dans la mesure du possible. L'intervention d'un BAMO a également pour but d'assurer le contrôle des prestations fournies aussi bien par le mandataire en ingénierie civile que celles fournies par l'entreprise de construction, dans un objectif final de qualité.

Le message pour le crédit d'ouvrage concernant les escaliers du pont de Zaehringen est actuellement en cours de rédaction. Il est prévu de le présenter au Conseil général avant l'été 2021.

9. Parcelles et rencontre des propriétaires privés

Bien que la majeure partie du projet de la requalification du Bourg se déploie sur le domaine public, le projet a des répercussions sur les propriétés privées. Il est prévu de remplacer les luminaires qui sont actuellement suspendus par le biais de haubans par des luminaires placés en applique contre les façades des bâtiments. La correction de l'altimétrie du sol prévue afin d'optimiser les pentes et dévers a un impact sur les seuils, les emmarchements, les soupiroux et autres grilles de sol. De plus, des caves privées sont positionnées sous le domaine public.

Le Service d'urbanisme et d'architecture de la Ville de Fribourg est actuellement en train de rencontrer tous les propriétaires concernés par chacun des points mentionnés ci-dessus afin de formaliser les aspects juridiques y relatifs sous la forme de convention.

Il convient de noter qu'un relevé photographique réalisé par un géomètre de tous les bâtiments jouxtant le projet sera effectué avant le début des travaux. Tout éventuel impact du projet pourra ainsi être comparé à ce constat antérieur à l'intervention de la Ville.

10. Circulation - Transports individuels motorisés et Transports publics

10.1. Zone piétonne et schéma de circulation future

Le réaménagement des espaces publics a mené au développement d'un nouveau concept de mobilité général dans le quartier du Bourg. Il est décrit ci-après :

Dans le cas d'une situation sans le marché du samedi matin, le concept de circulation sera le suivant :

- Une zone piétonne sera créée à la rue du Pont-Suspendu, à la rue des Epouses, sur la place Sainte-Catherine, sur une partie de la rue de la Cathédrale-Saint-Nicolas (de la rue des Chanoines à la rue des Epouses) et sur une partie de la rue des Bouchers (depuis la ruelle Pierre-Moehr jusqu'au bâtiment de la rue des Bouchers n°6). Les cyclistes seront autorisés à y circuler. Les livraisons seront autorisées du lundi au vendredi de 6h30 à 11h00, elles entreront depuis la rue de la Cathédrale-Saint-Nicolas et ressortiront par la rue de la Poste puis par la Grand-Rue (direction rue de Zaehringen). Les livraisons pourront également entrer dans la zone piétonne depuis la rue des Bouchers mais auront l'obligation de ressortir par ce même axe.
- Pour permettre l'aménagement de cette ample zone piétonne au sud de la Cathédrale, le trafic circulant actuellement sur la rue du Pont-Suspendu sera déplacé sur la rue des Chanoines. Dès lors, la circulation se fera à double sens au nord de la Cathédrale depuis la rue de la Cathédrale-Saint-Nicolas jusqu'à la rue des Bouchers. Afin de maintenir la circulation des trolleybus dans ce secteur, une double ligne de contact sera mise en place aux rues des Chanoines et des Bouchers.

L'interdiction générale de circuler sur le pont de Zaehringen, bus, taxis, vélos et cyclomoteurs exceptés, sera maintenue ;

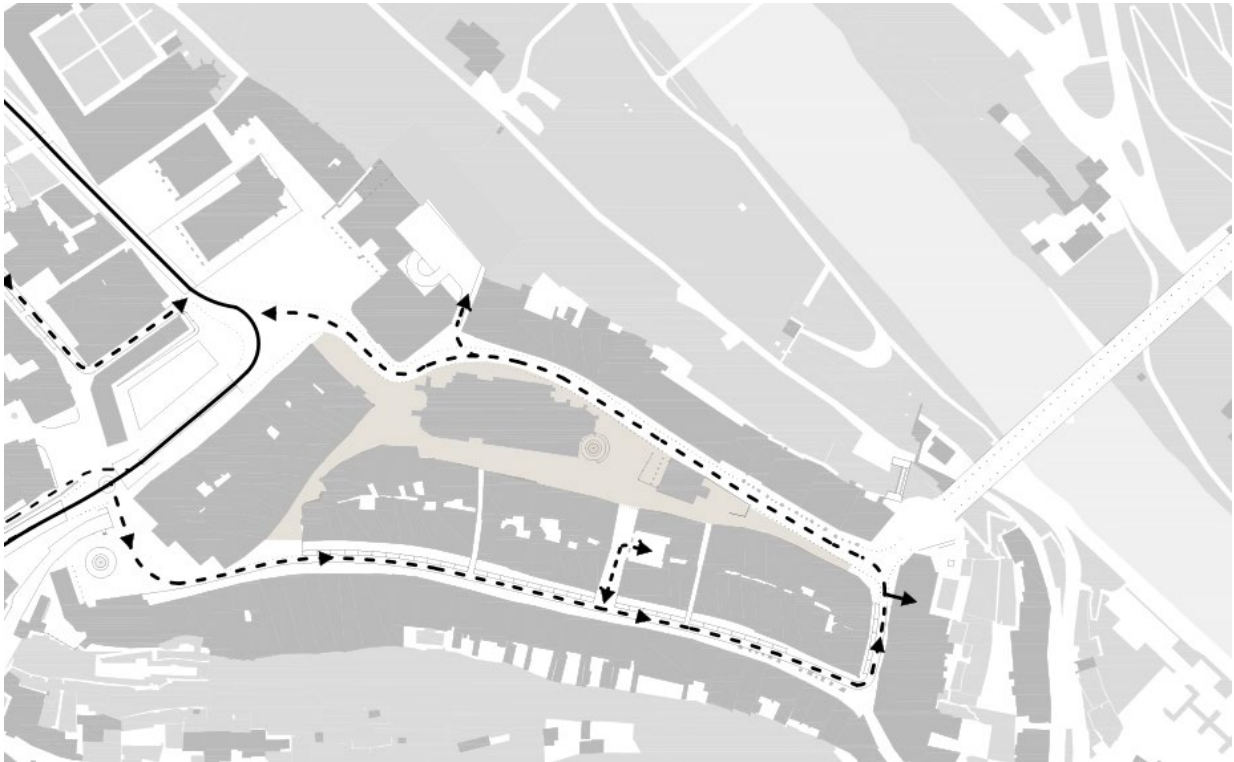


Figure 8 : Réseau de transports individuels motorisés (TIM) et zone piétonne

- La Grand-Rue deviendra quant à elle un axe à sens unique descendant depuis la place de l'Hôtel-de-Ville en direction de la rue de Zaehringen, les cyclistes seront autorisés à y circuler à contresens ;
- La rue de la Poste deviendra une impasse (excepté pour les cyclistes) dont l'accès se réalisera uniquement depuis la Grand-Rue. Pour permettre l'accès aux places de parc de la Préfecture, la circulation dans les deux sens sera permise. Toutefois, les véhicules circulant en direction de la Grand-Rue auront l'obligation de tourner à gauche en direction de la rue de Zaehringen.

Lors des marchés, les samedis dès 4h00 et ce jusqu'à environ 14h00, la partie supérieure de la Grand-Rue (depuis la place de l'Hôtel-de-Ville jusqu'à la rue de la Poste) étant occupée par les stands, l'accès au bas de la Grand-Rue se fera de manière identique à la circulation des livraisons entrant depuis la rue de la Cathédrale-Saint-Nicolas. Le concept de circulation sur les autres rues restera identique à la situation sans marché.

10.2. Vitesse à 20 km/h

La vitesse sera limitée à 20 km/h (sans zone de rencontre) sur la rue de la Cathédrale-Saint-Nicolas, la rue des Chanoines et la rue des Bouchers, de manière à favoriser la cohabitation, augmenter le sentiment de sécurité et la sécurité effective des différents usagers se côtoyant dans ces espaces.

Dans la phase d'étude du projet, les Transports publics fribourgeois (TPF) estimaient que l'adoption d'une zone de rencontre était problématique pour le fonctionnement des transports publics, notamment au regard de la responsabilisation des chauffeurs. Le thème du régime de circulation a été alors discuté au sein des commissions du projet (COTEC et COPIL) et entre le Service de la mobilité de la Ville de Fribourg, les TPF et le Service cantonal des ponts et des chaussées. Le résultat de ces

discussions a conduit à la décision d'instaurer une limitation de la vitesse à 20 km/h sur les rues de la Cathédrale-Saint-Nicolas, des Chanoines et des Bouchers.

Il sied également de rappeler que ce sont les aménagements qui, de par leur qualité, définissent les conditions de circulation effective. En effet, le projet cherche à atténuer la différence entre les surfaces piétonnes et la chaussée afin de réduire l'impact de l'axe routier sur le contexte historique environnant. Une limitation de la vitesse à 20 km/h va pleinement dans ce sens.

De plus, la configuration de ce site historique pose des contraintes relativement importantes. Les conditions de visibilité ne sont pas toujours respectées et, à certains endroits, la Cathédrale ou l'ancienne douane masquent ponctuellement la visibilité des piétons traversant la chaussée. Pour cette raison, la réduction de la vitesse maximale des véhicules à 20 km/h garantit aux piétons un niveau de sécurité plus important. Les nouveaux aménagements permettent la cohabitation entre les différents modes de transport. L'absence de marquage de passage pour piétons sur la rue des Chanoines et la rue des Bouchers permettra à ces derniers de traverser la chaussée n'importe où, sans restriction, mais en devant accorder la priorité au trafic, essentiellement des bus.

11. Stationnement

L'adoption du Plan directeur de la ville historique suite à la fermeture du pont de Zaehringen en octobre 2014 a préfiguré la métamorphose de la ville historique et mis à jour de nouveaux enjeux quant à l'usage de l'espace public, alors libéré d'une part importante du trafic. La solution développée dans le PDVH consiste à aménager des espaces publics de qualité tout en conservant la même offre en places de stationnement à usage public (statu quo) mais en relocalisant ces places afin de libérer l'espace nécessaire à la requalification.

Le principe de compensation admis par le PDVH, qui a été abrogé et intégré dans le PAL révisé, consiste donc à garantir le remplacement simultané des places supprimées. La transformation de l'espace public et le remplacement des places de parc qui seront supprimées sont indissociables, et la réalisation de nouvelles places de parc ne peut pas être entreprise sans engager simultanément la requalification de l'espace public.

11.1. Places de stationnement à compenser

Cette requalification vise notamment à rendre piétonne une grande partie des espaces publics occupés aujourd'hui par le stationnement des voitures. Toutes les places de stationnement existantes supprimées aux alentours de la Cathédrale sont compensées en nombre et affectation. Il s'agit précisément de 50 places de stationnement publiques. Le périmètre retenu pour la relocalisation de ces places est situé de l'autre côté du pont de Zaehringen et comprend les routes cantonales de Berne et de Bourguillon, la route communale François-Arsent, le parking de la Tour-Rouge (art. 14250 RF parcelle privée cantonale) et la parcelle 14244 RF également du domaine privé cantonal.

Les 50 places de parc seront compensées aux emplacements suivants :

19 places le long de la route de Berne

Le stationnement sera créé à cheval sur la bordure séparant la chaussée du trottoir. Ces places seront également réglementées et intégrées dans le périmètre de la vignette habitant du Bourg (C). Cette zone de stationnement est localisée entre la route du Stadtberg et le pont de Zaehringen.

6 places au bas de la route de Bourguillon

6 places seront aménagées au bas de la route de Bourguillon dont 5 seront localisées à la montée au niveau de l'arrêt « Pont de Zaehringen » qui, pour rappel, sera déplacé sur le pont de Zaehringen.

7 places à la route François-Arsent

Afin que ces places soient accessibles directement depuis le giratoire du Grand-Pont, le sens unique descendant à la route François-Arsent entre le bâtiment n°5 et le giratoire du Grand-Pont sera inversé. Ces places seront également réglementées et intégrées dans le périmètre de la vignette habitant du Bourg (C).

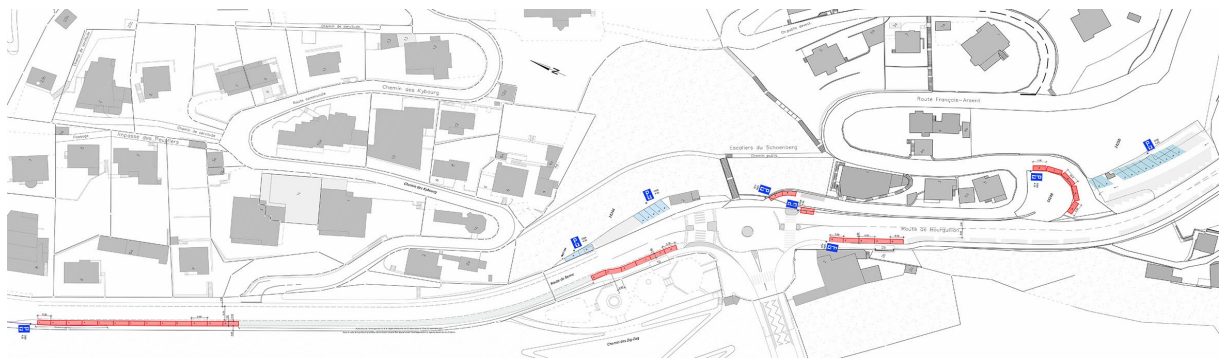


Figure 9 : Relocalisation du stationnement dans le secteur de la tête du pont de Zaehringen, côté Schoenberg

11 places sur le parking de la Tour-Rouge, art. 14250

Le parking existant sis à la route de Bourguillon fera l'objet d'une transformation, en accord avec l'Etat qui en est propriétaire, en vue de son extension de façon à offrir le plus grand nombre de places de stationnement possible. Une convention a été rédigée dans ce sens. Le projet prévoit d'ajouter 11 places de parc publiques aux 19 places existantes réservées aux employés de l'Etat. Ces places seront également réglementées et intégrées dans le périmètre de la vignette habitant du Bourg (C).

7 places sur la parcelle art. 14244

Il existe à ce jour 13 places de parc privées sur cette parcelle dont 5 sont louées au restaurant du Grand-Pont (pour les clients). D'un commun accord avec l'Etat, propriétaire de ladite parcelle et le tenancier du restaurant, les 5 places de parc susmentionnées seront affectées à un usage public. Il est prévu d'aménager 2 places de parc supplémentaires publiques sur cette parcelle. On comptera donc un total de 7 places de parc à usage public sur cette parcelle. Elles seront réglementées et intégrées dans le périmètre de la vignette habitant du Bourg (C). Le solde, soit 8 places de stationnement, demeurera privé.

11.2. Stationnement deux-roues (vélos et deux-roues motorisés)

La première étape de la requalification du quartier du Bourg touche le cœur du centre historique de la ville, les alentours de la Cathédrale. Le choix de favoriser l'usage piéton sur la plupart de l'espace public s'accompagne également du développement de l'offre pour les vélos.

Aux alentours de la Cathédrale, le nombre de places de stationnement pour deux-roues a été augmenté de façon compatible avec les exigences de protection du patrimoine.

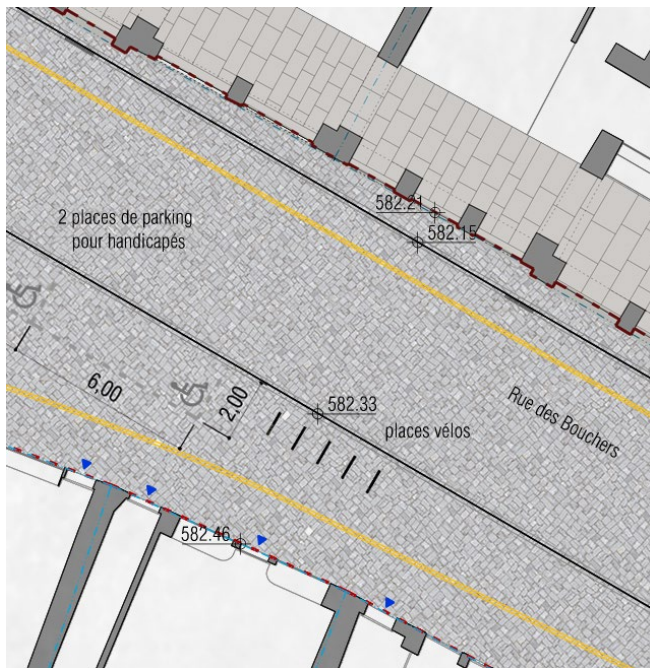


Figure 10 : Stationnement deux-roues derrière l'ancienne douane

La localisation proposée préserve les abords immédiats de la Cathédrale en concentrant le stationnement le long des rues des Chanoines et des Bouchers.

La localisation du stationnement deux-roues s'inscrit dans le cadre global du projet de la requalification du Bourg. Les étapes suivantes du projet garantiront la création de places de stationnement supplémentaires destinées aux deux-roues, aux alentours de la place de Notre-Dame.

En accord avec le Service des biens culturels et l'Agglomération de Fribourg, afin de réduire l'impact du stationnement sur le contexte historique (Cathédrale, quartier du Bourg, accès aux escaliers du pont de Zaehringen), ces places prévues ne sont pas couvertes.

Sur le secteur de la tête du pont côté Schoenberg, le projet prévoit la réalisation de 24 nouvelles places de stationnement pour vélos dont 14 places couvertes et de 4 places mixtes (vélos et deux-roues motorisés).

12. Périmètre de la demande de crédit d'ouvrage

Comme expliqué au chapitre 2 ci-dessus, l'étape 1 de la requalification portait initialement sur :

- les abords de la Cathédrale,
- la tête du pont de Zaehringen côté Bourg,
- la tête du pont de Zaehringen côté Schoenberg,
- le pont de Zaehringen
- les escaliers de Zaehringen,
- la relocalisation des places de stationnement supprimées en surface de l'autre côté du pont de Zaehringen, le long de la route de Berne et sur le parking de la Tour-Rouge,
- la place des Ormeaux.

Le projet de réaménagement de la place des Ormeaux a été mis en suspens en raison du nombre d'oppositions.

Concernant le pont et les escaliers de Zaehringen, comme cela fut expliqué au chapitre 8 ci-dessus, leur calendrier respectif a été adapté.

En raison de la problématique liée à la hauteur des quais des bus dont l'impact sur les coûts n'est pas maîtrisé, la tête du pont de Zaehringen côté Bourg a été retirée de la présente demande de crédit d'ouvrage qui porte en définitive sur les abords de la Cathédrale, la tête du pont de Zaehringen côté Schoenberg, et la relocalisation des places de stationnement supprimées en surface de l'autre côté du pont de Zaehringen, le long de la route de Berne et sur le parking de la Tour-Rouge.

13. Devis général

Dans le prolongement de la phase du projet de l'ouvrage, les mandataires ont produit les documents d'appel d'offres qui ont par la suite été publiés. Sur la base des offres rentrées, les mandataires ont établi le devis des travaux consolidés à hauteur de 65 %, incluant les honoraires des mandataires.

Le devis de l'ouvrage pour l'étape 1 de la requalification du Bourg établi à $\pm 10\%$ s'élève à **CHF 11'522'000.-**. Les investissements incluent les montants des salaires des chefs de projet de l'administration communale. Les imputations salariales relatives à l'étude et à la réalisation du projet sur une période évaluée à 5 ans et demi au total portent le montant de l'ouvrage à **CHF 12'347'000.-**.

Étape 1 : études et réalisation	Coût ouvrage TTC
Abords de la Cathédrale	10'832'000
Relocalisation des places de stationnement	690'000
Total sans imputations salariales	11'522'000
Imputations salariales architecte et ingénieur (150'000.-/an*5,5)	825'000
TOTAL étape 1	12'347'000

Différence devis initial et devis général

Le devis initial élaboré dans le cadre du crédit d'étude annonçait avec une précision de $\pm 15\%$ un coût global de **CHF 10'220'000.- TTC** sans imputations salariales. Le devis général, qui intègre 65% d'offres rentrées avec un degré de précision de $\pm 10\%$, s'élève à **CHF 11'522'000.- TTC**, sans imputations salariales.

Désignation	Devis estimatif 07.06.2018 $\pm 15\%$	Devis général 15.12.2020 $\pm 10\%$
Travaux préparatoires	603'000.-	210'000.-
Aménagements extérieurs	8'403'000.-	9'666'000.-
Frais secondaires	1'214'000.-	1'646'000.-
Total estimation des coûts TTC	10'220'000.-	11'522'000.-

La différence entre le devis estimatif du mois de juin 2018 et le devis général du mois de décembre 2020 s'explique par les offres rentrées suite à la mise en soumission des travaux et les honoraires des mandataires adaptés en fonction.

14. Subventions de l'Agglomération et participation financière du Fonds d'infrastructure

Le projet d'agglomération est, en premier lieu, l'instrument de planification destiné à améliorer le système des transports des agglomérations et à coordonner l'urbanisation et les transports en intégrant l'aspect environnemental. En collaboration avec les communes, l'Agglomération de Fribourg est en charge de l'élaboration du Plan directeur contenant des stratégies et des mesures qui

déterminent à quoi devrait ressembler le futur développement de l'agglomération. Le Plan directeur de l'agglomération fait office de projet d'agglomération pour la Confédération.

Conformément à la loi sur le fonds d'infrastructure, la Confédération participe au financement des mesures issues des projets d'agglomération qui améliorent les infrastructures de transport.

14.1. Conformité aux objectifs des mesures des projets d'agglomération de deuxième génération (PA2) et de troisième génération (PA3)

Mesure PA2 41.2 : Réaménagement du secteur de la Cathédrale

La mesure AGGLO 41.2 concerne le réaménagement des espaces publics du secteur de la Cathédrale. Les enjeux prioritaires du projet sont conformes à la mesure AGGLO et portent sur la mise en valeur du patrimoine historique du site et l'amélioration de la qualité de vie et de la fréquentation des espaces publics grâce à l'aménagement d'une zone piétonne et à la favorisation de la mobilité douce et des transports publics (TP).

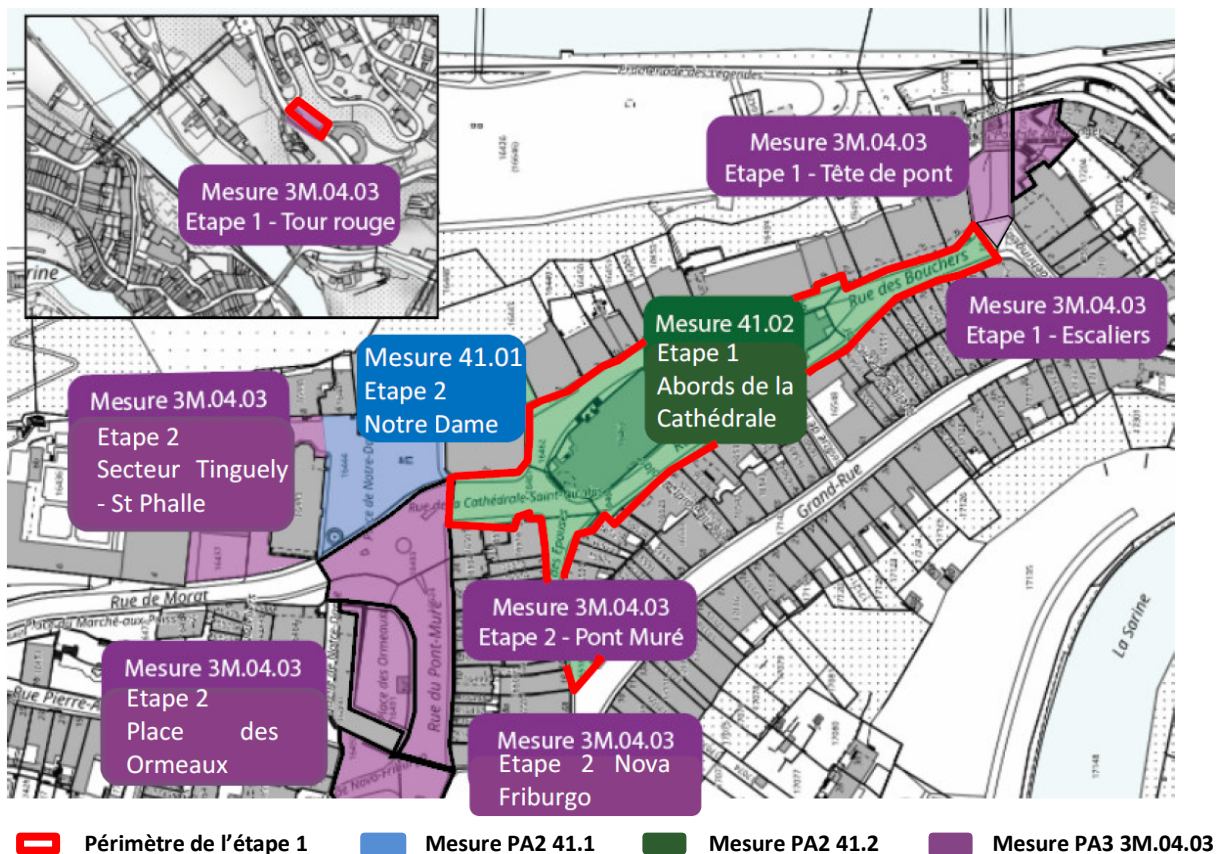


Figure 11 : Articulation des mesures du projet d'agglomération 41.1, 41.2 et 3M.04.03

Mesure PA3 3M.04.03 : Requalification du quartier du Bourg

La mesure 3M.04.03 se compose de 6 périmètres distincts. Elle inclut :

- le secteur de la place des Ormeaux et du Pont-Muré,
- la place de Nova-Friburgo,
- le secteur de l'Espace Jean Tinguely et Niki de Saint Phalle,
- le secteur de la tête du pont de Zaehringen côté Bourg,
- les escaliers de Zaehringen, et
- la place de stationnement de la Tour-Rouge à réaménager.

Le secteur de la tête du pont de Zaehringen côté Bourg, la place de stationnement de la Tour-Rouge et les escaliers de Zaehringen font partie de l'étape 1 de la requalification du Bourg.

Le secteur de la place des Ormeaux et du Pont-Muré, la place de Nova-Friburgo et le secteur de l'Espace Jean Tinguely et Niki de Saint Phalle font partie de l'étape 2.

Comme cela fut expliqué précédemment, la tête du pont de Zaehringen côté Bourg et les escaliers de Zaehringen feront l'objet de demandes de crédits ultérieures.

Le tableau ci-dessous indique les sources de financement pour les mesures liées aux projets d'agglomération. Concernant les mesures du PA2, le fonds d'infrastructure fédéral cofinance 40% du montant de la mesure, l'Agglo subventionne à hauteur de 10% du montant de la mesure. Concernant les mesures du PA3, le fonds d'infrastructure fédéral cofinance 35% du montant de la mesure, l'Agglo subventionne à hauteur de 15% du montant de la mesure. La Ville de Fribourg finance le solde restant, donc 50%. Dans le cas où la Confédération ne cofinance pas la mesure, l'Agglo participe à hauteur de 50% du coût. Il convient de noter que les montants des subventions sont sujets à indexation.

Désignation investissement	Mesure	Montants message TTC <i>A</i>	Subvention prévue Confédération TTC	Subvention prévue Agglo TTC	Total subvention à recevoir TTC <i>B</i>	Solde à charge de la Ville <i>A-B</i>
Abords de la Cathédrale	PA2	11 657 000	1 022 486	358 014	1 380 500	10 276 500
SOUS-TOTAL PA2 41.2		11 657 000	1 022 486	358 014	1 380 500	10 276 500
Relocalisation stationnement	PA3	690 000	-	353 109	353 109	336 891
SOUS-TOTAL PA3 3M.04.03		690 000	-	353 109	353 109	336 891
TOTAL		12 347 000	1 022 486	711 123	1 733 609	10 613 391

Par courrier du 26 novembre 2020, le Comité d'agglomération faisait part de son préavis positif à la demande de subvention qui sera proposée au Conseil d'agglomération pour validation au mois de mars 2021.

14.2. Subventions cantonales

Le projet de la requalification du Bourg présente un intérêt manifeste du point de vue patrimonial. Il est par conséquent susceptible de prétendre à de potentiels subsides en la matière, à savoir les subventions cantonales et fédérales qui sont gérées par le Service des biens culturels de l'Etat de Fribourg (SBC). Des démarches ont d'ores et déjà été entreprises dans ce sens, comme une demande préalable, notamment.

Si le Service cantonal a déjà confirmé que le projet pouvait faire l'objet d'un éventuel subventionnement, il rend attentif aux nombreux autres projets en cours sur le territoire cantonal présentant un intérêt également digne d'un soutien financier de la part de l'Etat et de la Confédération. La demande formelle de subventionnement a par conséquent été transmise au SBC et demeure en attente d'une décision de la part du Conseil d'Etat.

15. Montants engagés et crédit d'étude

Le Service d'urbanisme et d'architecture a lancé des études depuis 2010 dans le but de mettre en œuvre les projets d'aménagement concrets d'espaces publics. Dans ce contexte, les montants détaillés ci-dessous d'un peu plus de CHF 700'000.- ont d'ores et déjà été engagés.

Rubriques		Budget	Consommé
620.501.15	Etude revitalisation Ville historique voté 21.12.10	150'000.00	149'345.30
620.501.21	Etude revitalisation Ville historique voté 13.12.11	100'000.00	101'622.10
620.501.25	Etude revitalisation Ville historique voté 18.12.12	100'000.00	99'887.60
620.501.28	Concours requalification du Bourg voté 16.12.14	270'000.00	270'089.60
620.318.00	Avant-projet 3%, étape 1, budget fonctionnement voté 16.12.14	180'000.00	81'168.55
	Total	800'000.00	702'113.15

Le 11 octobre 2016, le Conseil général validait le crédit d'étude de CHF 2'180'400.- TTC destiné à la préparation de la réalisation de la première étape du projet de requalification du Bourg. Le montant du crédit d'étude portait sur le périmètre des abords de la Cathédrale, de la tête du pont de Zaehringen côté Bourg, la relocalisation des places de stationnement, les escaliers du pont de Zaehringen et la place des Ormeaux.

Le montant effectif du crédit d'étude pour les objets concernant la présente demande de crédit ouvrage, à savoir le périmètre des abords de la Cathédrale et la relocalisation des places de stationnement s'élève à CHF 1'683'000.- TTC. En l'état, les montants engagés pour ces parties de projet s'élèvent à CHF 1'421'000.- TTC.

16. Crédit d'ouvrage

Le crédit d'ouvrage a été annoncé au budget 2021 sous les rubriques suivantes en catégorie III :

- rubrique 620.5030.058, Requalification du Bourg - Cathédrale
- rubrique 620.5030.059, Requalification du Bourg - Stationnement

pour un montant de **CHF 9'212'000.- TTC.**

Se référant au montant du crédit d'ouvrage estimé à **CHF 10'664'000.- TTC**, il apparaît une augmentation du coût de **CHF 1'452'000.-** correspondant à + 15%. Il est par conséquent proposé de compenser ce montant par la réduction du montant équivalent de l'étape suivante.

Il convient de noter que le crédit d'ouvrage intègre les montants relatifs à l'entretien du pavage pour la durée des 5 ans des travaux de garantie.

Concernant le montant relatif à l'entretien du pavage suite aux 5 ans des travaux de garantie, il sera reporté au budget de fonctionnement du secteur des ponts et chaussées pour le périmètre de l'étape 1 de la requalification du Bourg.

16.1. Prestations du crédit d'ouvrage

Le crédit d'ouvrage est composé de la phase SIA 41, projet d'exécution, de la phase SIA 42, exécution de l'ouvrage et de la phase SIA 51, mise en service. Il correspond à 49,5 % des parts de prestations des architectes (règlement SIA 102).

La présente demande de crédit d'ouvrage porte sur l'étape 1 de la requalification du Bourg et est constituée des éléments suivants :

	Prestations selon SIA 102			produites	à produire
				%	%
Crédit étude	Etude de projet	31	Avant-projet	9	9
		32	Projet de l'ouvrage	21	21
			Procédure de demande d'autorisations	2.5	2.5
	Appel d'offre	33	Appel d'offres, comparaison des offres, proposition d'adjudication	18	18
					50.5
Crédit ouvrage	Réalisation	41	Projet d'exécution	16	16
		42	Exécution de l'ouvrage	29	29
		52	Mise en service, achèvement	4.5	4.5
					49.5
			Total		100.0

16.2. Bureau d'assistance à maître d'ouvrage

Le développement du projet de la requalification du Bourg a mis en évidence la grande complexité de la mise en œuvre d'un revêtement cohérent par rapport au contexte historique et adapté à la charge de trafic que représente le transit des transports en commun.

Conscient de cette problématique et afin d'y répondre de façon optimale, la Ville de Fribourg s'est associée les compétences d'un bureau d'assistance spécialisée dans le domaine, le bureau d'ingénieur Ingenta AG de Berne, ingénieur-conseil de la Ville de Berne dans les projets liés au pavage sur les surfaces de roulement. La collaboration constructive entre les mandataires du projet et le bureau d'assistance à maître d'ouvrage confirme la nécessité d'une poursuite de la coopération en phase d'exécution du projet.

16.3. Détail du montant du crédit d'ouvrage pour l'étape 1

Le tableau ci-après indique les coûts de l'ouvrage pour la réalisation de l'étape 1, soit les abords de la Cathédrale, la tête de pont côté Schoenberg et la relocalisation des places de stationnement à ± 10%.

Détail crédit d'ouvrage	
TRAVAUX PREPARATOIRES	210 000.00
Sondages archéologiques	140 000
Relevé des bâtiments du Bourg	70 000
AMENAGEMENTS EXTERIEURS	8 481 000.00
Travaux de GC (génie civil)	5 880 000.00
Travaux de pierre naturelle	611 000.00
Adaptation des descentes eaux pluviales	15 000.00
Eclairage - fourniture	545 000.00
Sanitaire	12 000.00
Serrurerie	80 000.00
Nouvelle arborisation	87 000.00
Mobilier urbain	173 000.00
Architectes - réalisation	440 000.00
Ingénieur civil - réalisation	529 000.00
Spécialiste Enviro / SER	5 000.00
Architecte éclairagiste - réalisation	60 000.00
Géomètre	26 000.00
Géologue	9 000.00
Architecte paysagiste	2 000.00
Physicien du bâtiment	7 000.00
FRAIS SECONDAIRE	1 523 000.00
Autorisation et taxes	170 000.00
Echantillons - reproduction	35 000.00
BAMO	44 000.00
Autres frais secondaires	49 000.00
Compte d'attente et réserves	1 225 000.00
TOTAL	10 214 000.00
Imputations salariales (2021 - 22 - 23)	450 000.00
TOTAL	10 664 000.00

17. Calendrier de l'étape 1

Le calendrier prévisionnel de la réalisation du projet de requalification du quartier du Bourg est le suivant :

- Message pour le crédit d'ouvrage 22 février 2021
- Début des travaux : agrandissement du parking de la Tour-Rouge septembre 2021
- Début des travaux : abords de la Cathédrale mars 2022
- Fin des travaux été 2023

Les dates susmentionnées sont à prendre avec précaution étant donné que la situation sanitaire liée au Coronavirus est extrêmement aléatoire et ne permet pas d'anticiper avec précision l'impact de ce dernier sur le chantier et l'avancement des travaux.

18. Conclusion

Le Conseil communal vous propose d'accepter l'entrée en matière et l'autorisation d'engager le montant de **CHF 10'664'000.- TTC** destiné à la réalisation du projet de requalification du quartier du Bourg, étape 1.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :



Thierry Steiert



Le Secrétaire de Ville :



David Stulz

19. Kurzbotschaft Baukredit Umnutzung Burg

Baukredit Burgquartier - Etappe 1

Mit der vorliegenden Botschaft ersucht der Gemeinderat den Generalrat um die Genehmigung eines Kredites von CHF 10'664'000.- inkl. MWSt. Er ist für die Realisierung der Etappe 1 des Wiederaufwertungsprojektes des Burgquartiers bestimmt. Dabei geht es um die Neugestaltung der öffentlichen Räume in der unmittelbaren Umgebung der Kathedrale und des Brückenkopfs der Zähringerbrücke auf der Schönberg-Seite, die Vergrösserung des Parkplatzes beim Roten Turm (Parzelle GB 14250) sowie die Schaffung von zwei neuen Parkplätzen auf der Parzelle GB 14244.

1. Vorwort

Diese erste Etappe der Wiederaufwertung des Burgquartiers ist eines der Hauptprojekte des Gemeinderates. Das historisch bedeutsame Quartier und Herzstück der Stadt soll wieder zu einem belebten Treffpunkt werden.

Zwischen 2013 und 2014 erfolgten Vorstudien. Es fanden partizipative Verfahren statt, um alle nötigen Informationen zu sammeln, die für die Ausarbeitung des Programms zur Wiederaufwertung des Burgquartiers erforderlich waren. Die Stadt Freiburg führte 2015 einen Gestaltungswettbewerb für die Wiederaufwertung des Burgquartiers im Hinblick auf die Verwirklichung des definierten Bauprogramms durch. Im selben Jahr hat der Gemeinderat beschlossen, den Auftrag zur Weiterführung der Studien dem Team bestehend aus dem Architekturbüro Studio Montagnini Fusaro aus Venedig und der Lichtgestalterin Susanna Antico Lighting Design aus Mailand anzuvertrauen.

2. Öffentliche Auflage des Projekts und Einsprachen

Das Bauvorhaben wurde im Herbst 2017 in zwei Teilprojekten öffentlich aufgelegt. Zum Vorprojekt Ulmenplatz gingen 10 Einsprachen und 1 Beschwerde ein. Jene bezüglich der Umgebung der Kathedrale löste 4 Einsprachen und 1 Beschwerde aus.

Hinsichtlich des Ulmenplatzes beschloss der Gemeinderat angesichts der eingereichten Beschwerde und Einsprachen, das Projekt zurückzustellen und seine Bemühungen darauf zu konzentrieren, die Baubewilligung bezüglich der Umgebung der Kathedrale zu erhalten.

Hinsichtlich des Projektes zur Umgebung der Kathedrale erzielten die Einigungsverhandlungen und der Dialog mit den Einsprechenden den Rückzug von 2 der 4 Einsprachen. Die Beschwerde und die Einsprache des Vereins GastroFribourg und des Vereins der Geschäftsleute der Lausannegasse und des Burgquartiers bezüglich der Verlagerung der Parkplätze blieben indessen hängig. Dasselbe galt für die Einsprache einer Privatperson, die von der Schweizer Paraplegiker-Vereinigung unterstützt wurde, welche das Gefälle in diesem Perimeter und die Pflasterung zum Gegenstand hatte. Ferner machte derselbe Einsprecher ein Problem hinsichtlich des autonomen Zugangs zu den öffentlichen Verkehrsmitteln im Zusammenhang mit der Höhe der Bus-Perrons geltend.

Mit dem Anliegen, ein beispielhaftes Vorhaben hinsichtlich öffentlicher Räume zu gestalten und dabei Menschen mit eingeschränkter Mobilität und mit Sinneseinschränkungen einzubeziehen, beschloss der Gemeinderat eine ergänzende Oberflächenbehandlung der Pflasterung anzuwenden, die Neigungswinkel anzupassen und jährlich Beiträge im Budget der Gemeinde für den Unterhalt der Pflasterung im Perimeter der Etappe 1 vorzusehen. Mit dem Einsprecher wurde eine Vereinbarung unterzeichnet; dieser hat als Gegenleistung seine Einsprache teilweise zurückgezogen. Der einzig verbleibende Beschwerdepunkt betraf die Höhe der Bus-Perrons.

Am 4. September 2018 traf der Gemeinderat die folgenden Entscheidungen²:

Hinsichtlich des Verfahrens des RPBG: da keine Beschwerden eingingen, wurden die Treppen der Zähringerbrücke, die Vergrösserung des Parkplatzes beim Roten Turm sowie die Schaffung von zwei neuen Parkplätzen auf der Parzelle GB 14244 an das Bau- und Raumplanungsamt (BRPA) übermittelt.

Hinsichtlich des Verfahrens SVG-SSV: beschloss der Gemeinderat, das Oberamt des Saanebezirks für die Wiederaufnahme und die Fortführung der hängigen Prozedur bezüglich der Beschwerde des Vereins GastroFribourg und des Vereins der Geschäftsleute der Lausannegasse und des Burgquartiers im Zusammenhang mit dem Standortwechsel der Parkplätze zu ersuchen. Das Oberamt wies die Beschwerde von GastroFribourg am 11. November 2019 ab. GastroFribourg zog den Fall nicht an das Kantonsgericht weiter. Die vom Gemeinderat erlassenen Verkehrsvorschriften sind somit in Kraft gesetzt.

Hinsichtlich des Verfahrens StrG: beschloss der Gemeinderat, die nicht behandelte Einsprache abzulehnen und darüber zu informieren, dass sich die Stadt Freiburg bezüglich der Höhe der Perrons der Bushaltestellen am ähnlichen Fall in Düdingen orientieren und den letztinstanzlichen Entscheid analog anwenden würde. Die Pläne wurde an das Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion (RUBD) übermittelt.

Die Privatperson reichte daraufhin beim RUBD Beschwerde ein. Die RUBD bestätigte in der Folge den Entscheid des Gemeinderates, wies die Beschwerde ab und genehmigte gleichzeitig die Pläne des Strassenprojektes (StrG). Der Einsprecher reichte beim Kantonsgericht Beschwerde ein.

3. Die Problematik der Höhe der Bus-Perrons

Das Projekt beinhaltet 4 Bushaltestellen mit einer Kantenhöhe von 16 cm wie sie vom Tiefbauamt des Kantons vorgeschrieben sind. Mit Datum vom 8. Oktober 2020 entschied das Kantonsgericht in der Sache bezüglich der Bushaltestelle in Düdingen und setzte die Kantenhöhe auf 22 cm fest. Das Verfahren hinsichtlich des Projektes für das Burgquartier ist noch hängig. Beim Kantonsgericht wurde die Aussetzung des hängigen Verfahrens beantragt.

Um das gesamte Bauprojekt nicht zu verzögern, ist vorgesehen, zwei provisorische Perrons auf der Zähringerbrücke Seite Schönberg zu erstellen. Die 4 definitiven Bus-Perrons werden gemäss der von der RUBD am 3. Dezember 2020 veröffentlichten Richtlinie, welche die Anwendung einer Höhe von 22 cm für die Bus-Perrons empfiehlt, abgeändert werden. Die Baukredite hinsichtlich der definitiven Projekte des Brückenkopfs Zähringerbrücke Seite Burgquartier und des Brückenkopfs Seite Schönberg sind demzufolge nicht Bestandteil des vorliegenden Gesuchs und werden Bestandteil einer eigenen Botschaft sein.

² **SVG:** Eidgenössisches Strassenverkehrsgesetz
SSV: Eidgenössische Signalisationsverordnung
RPBG: Kantonales Raumplanungs- und Baugesetz
StrG: Kantonales Strassengesetz

4. Projekt des Bauvorhabens

4.1 Wiederaufwertung der Umgebung der Kathedrale

Das Projekt zielt darauf ab, dem Burgquartier und der Kathedrale St. Nikolaus den Charakter einer Zentralität wiederzugeben. Die Asphalt-Beläge der Fahrbahnen und der Parkplätze werden durch eine fortlaufende Pflasterung aus Flysch-Kalksandstein ersetzt, die von Hausfassade zu Hausfassade reicht. Für die Fussgängerbereiche empfiehlt das Projekt eine traditionelle Sand-Verfugung, während für die Fahrbahn, die mechanisch stärker beansprucht wird, eine Zement-Verfugung vorgesehen ist. Eine Porenbeton-Trägerschicht stützt die Pflastersteine, um die für die Durchfahrt schwerer Fahrzeuge erforderliche mechanische Belastbarkeit sicherzustellen. Während der Phase der Pflastersteinverlegung dient der Porenbeton als provisorischer Endbelag, was die Nutzung der öffentlichen Räume durch die Bewohner und Bewohnerinnen und die Geschäftsinhabenden ermöglicht.

An der Kopfseite der Kathedrale bleibt der Brunnen der Tapferkeit am jetzigen Standort, doch wird der Unterbau des Brunnens neu gestaltet, um das Denkmal auf die Umgebung hin zu öffnen und ihm eine deutlichere Rolle im Stadtbild zu verleihen.

4.2 Neugestaltung des Sektors des Brückenkopfs auf der Seite Schönberg

Das Vorhaben sieht die Verschiebung der Bushaltestellen «*Pont de Zaehringen*» vor, die sich derzeit entlang der Bernstrasse und der Bürglenstrasse befinden; die Verschiebung erfolgt hin zum Brückenkopf auf der Schönberg-Seite. Diese neuen Haltestellen befinden sich in unmittelbarer Nachbarschaft zum Zigzagweg («*Chemin des Zigzag*»); dies verbessert die Verbindung zur Neiglen-Schule sowie die Sicherheit der Fussgänger. Sie werden nicht mehr die Bernstrasse überqueren müssen, um die Haltestelle «*Pont de Zaehringen*» in Richtung Schönberg zu erreichen. Die Einrichtung der neuen Haltestelle auf der Zähringerbrücke umfasst den Aufbau von zwei überdachten Bushaltestellen, um den Brückenzugang und den Eingang zum Burgquartier hervorzuheben.

4.3 Anpflanzung von Bäumen

Das Projekt schlägt die Anpflanzung von zwei Linden vor der Frontseite des ehemaligen Zollhauses vor. Dahinter wird eine Linde an die alte Anpflanzung aus dem Jahr 1840 erinnern. Der mineralische Aspekt des Burgquartiers ist typisch für die mittelalterlichen Städte, in denen sich die meisten Grünflächen, oft versteckt, hinter den Fassaden der historischen Gebäude befinden.

4.4 Projekt Lichtgestaltung

Das Projekt der Lichtgestaltung im Burgquartier entspricht den Parametern eines Lichtkonzepts im städtischen Umfeld: Es werden einladende und beruhigende Räume geschaffen, die nachts energiesparend funktionieren; sie heben die Elemente des architektonischen Erbes hervor. Die Mehrheit der Laternen ist entlang der Gassen an den Mauern der Wohnhäuser befestigt. Auf dem Sankt-Katharinen-Platz werden dieselben Beleuchtungskörper auf Kandelabern platziert. Die Beleuchtung der öffentlichen Räume ebenso wie diejenige der Gebäude erfüllt die Anforderungen an Nachhaltigkeit, unterliegt dem von der Stadt Freiburg entwickelten *Plan Lumière* und ist mit diesem konform.

4.5 Zugänglichkeit

Verglichen mit der jetzigen Situation verbessert das Projekt zur Wiederaufwertung die Zugänglichkeit und die Sicherheit der Örtlichkeiten. Eine grosse Fussgängerzone im Süden der Kathedrale wird

verwirklicht. Das Projekt beseitigt oder reduziert architektonische Barrieren, damit alle Personen den wiederaufgewerteten öffentlichen Raum nutzen können. Es sieht hinter dem ehemaligen Zollhaus die Schaffung von zwei Parkplätzen für Personen mit eingeschränkter Mobilität vor. In der Fussgängerzone wird durch Gruppen von ausgerichteten Pflastersteinen ein Bodenleitsystem geschaffen, das den sehbehinderten Personen dank einer besonderen Oberflächenbehandlung den Weg angibt, dem sie folgen müssen, um die öffentlichen Gebäude zu erreichen.

5. Fussgängerzone, Schema künftige Verkehrsführung und Geschwindigkeit

Die Umgestaltung der öffentlichen Räume führt zur Entwicklung eines neuen Konzepts der allgemeinen Mobilität. Im Süden der Kathedrale wird eine Fussgängerzone geschaffen. Der Verkehr wird im Norden der Kathedrale in beiden Fahrtrichtungen geführt. Die Geschwindigkeit wird im Sankt-Niklaus-Gässchen, in der Chorherrengasse und der Metzgergasse auf 20 km/h (ohne Fussgängerzone) begrenzt. Dadurch soll das Zusammenleben gefördert, das Sicherheitsgefühl und die tatsächliche Sicherheit der verschiedenen Nutzer verbessert werden, die sich in diesen Räumen begehen.

6. Parken

Die Wiederaufwertung zielt namentlich darauf ab, einen grossen Teil der öffentlichen Räume, die heute durch geparkte Autos besetzt sind, wieder fussgängerfreundlich zu gestalten. Die 50 öffentlichen Parkplätze in der Umgebung der Kathedrale, die aufgehoben werden, werden in gleicher Anzahl auf der anderen Seite der Zähringerbrücke ersetzt. Es werden zusätzliche Veloparkplätze geschaffen.

7. Perimeter des Baukredit-Gesuchs

Aufgrund der Problematik im Zusammenhang mit der Höhe der Bus-Perrons, deren Auswirkungen auf die Kosten nicht kontrollierbar sind, betrifft das vorliegende Gesuch um den Baukredit einzig die Umgebung der Kathedrale, den Brückenkopf der Zähringerbrücke auf der Schönberg-Seite, die Verlagerung der auf der anderen Seite der Zähringerbrücke aufgehobenen Parkplätze an die Bernstrasse und auf die Parkflächen beim Roten Turm.

8. Kostenvoranschlag

Der Voranschlag für die Etappe 1 der Wiederaufwertung des Burgquartiers beläuft sich ($\pm 10\%$) auf **CHF 11'522'000.-**. Die Investitionen beinhalten auch die Lohnkosten der verwaltungsinternen Projektleiter. Die Lohn-Anrechnungen im Zusammenhang mit der Studie und der Verwirklichung des Projekts während einer geschätzten Dauer von insgesamt fünfeinhalb Jahren führen zu Kosten von **CHF 12'347'000.-**.

Etappe 1 : Studien und Ausführung	Objektkosten inkl. MWSt
Umgebung der Kathedrale	10'832'000
Verlagerung der Parkplätze	690'000
Gesamtbetrag ohne Anrechnung der Lohnkosten	11'522'000
Anrechnung Lohnkosten Architekt und Ingenieur (150'000.-/jährl.*5,5)	825'000
GESAMTBETRAG Etappe 1	12'347'000

9. Subventionen der Agglomeration und finanzielle Beteiligung des Infrastrukturfonds

Die untenstehende Tabelle gibt die Finanzierungsquellen für die Massnahmen im Zusammenhang mit den Projekten der Agglomeration an. Hinsichtlich der Massnahmen des AP2 finanziert der Infrastrukturfonds des Bundes 40% des Betrages der jeweiligen Massnahme; die Agglo leistet eine Subvention von 10% des Betrags der jeweiligen Massnahme. Was die Massnahmen des AP3 betrifft, finanziert der Infrastrukturfonds des Bundes 35% des Betrages der jeweiligen Massnahme; die Agglo subventioniert 15% des Betrages der jeweiligen Massnahme. Die Stadt Freiburg finanziert den verbleibenden Restbetrag, also jeweils 50%. Finanziert der Bund die Massnahme nicht mit, beteiligt sich die Agglo zu 50% an den Kosten. Zu beachten ist, dass die Subventionsbeträge der Indexierung unterliegen.

Bezeichnung Investition	Massnahme	Beträge Botschaft inkl. MWSt <i>A</i>	Vorgesehene Subvention Bund inkl. MWSt	Vorgesehene Subvention Agglo inkl. MWSt	Gesamtbetrag Subventionen inkl. MWSt <i>B</i>	Restbetrag zu Lasten der Stadt <i>A-B</i>
Umgebung der Kathedrale	AP2	11 657 000	1 022 486	358 014	1 380 500	10 276 500
ZWISCHENSUMME AP2 41.2		11 657 000	1 022 486	358 014	1 380 500	10 276 500
Verlagerung Parkplätze	AP3	690 000	-	353 109	353 109	336 891
ZWISCHENSUMME AP3 3M.04.03		690 000	-	353 109	353 109	336 891
GESAMTBETRAG		12 347 000	1 022 486	711 123	1 733 609	10 613 391

Mit Schreiben vom 26. November 2020 hat der Agglomerationsvorstand positiv zum Subventionsgesuch Stellung genommen. Das Gesuch wird dem Agglomerationsrat im Februar 2021 zur Validierung unterbreitet.

10. Kantonale Subventionen

Das Projekt zur Wiederaufwertung des Burgquartiers ist aus Sicht des Kulturerbes von offensichtlichem Interesse. Obwohl das kantonale Amt schon bestätigt hat, dass das Projekt für eine mögliche Subvention in Frage kommt, macht es gleichzeitig auch auf die zahlreichen anderen laufenden Projekte im Kanton aufmerksam, die ebenfalls eine finanzielle Unterstützung durch Kanton und Bund verdienen. Das formelle Subventionsgesuch wurde demzufolge dem Amt für Kulturgüter zugestellt im Hinblick auf eine Entscheidung des Staatsrates.

11. Baukredit

Der Baukredit wurde im Budget 2021 unter den folgenden Rubriken der Kategorie III angekündigt:

- Rubrik 620.5030.058, Wiederaufwertung des Burgquartiers - Kathedrale
- Rubrik 620.5030.059, Wiederaufwertung des Burgquartiers - Parken

in der Höhe von **CHF 9'212'000.- inkl. MWSt**

Der Baukredit wird mit einem Mehrbetrag von **CHF 1'452'000.-** präsentiert. Dieser Betrag wird durch eine entsprechende Reduzierung der Kosten bei der nächsten Etappe zu kompensieren sein.

12. Zeitplan der Etappe 1

Der vorläufige Zeitplan zur Ausführung des Projektes zur Wiederaufwertung des Burgquartiers ist der folgende:

- | | |
|--|------------------|
| • Botschaft für den Baukredit | 22. Februar 2021 |
| • Beginn der Arbeiten: Vergrösserung Parking beim Roten Turm | September 2021 |
| • Beginn der Arbeiten: Umgebung der Kathedrale | März 2022 |
| • Beendigung der Arbeiten | Sommer 2023 |

Die oben genannten Daten sind mit Vorsicht aufzunehmen, da die sanitäre Situation im Zusammenhang mit dem Coronavirus äusserst unsicher ist und eine genaue Vorhersage der Auswirkungen auf die Baustelle und den Fortgang der Arbeiten nicht zulässt.

13. Schlussfolgerung

Der Gemeinderat schlägt vor, auf das Geschäft einzutreten und ihm die Bewilligung zu erteilen, den Betrag von **CHF 10'664'000.- inkl. MWSt** verpflichtend einzusetzen, der für die Verwirklichung des Wiederaufwertungsprojekts des Burgquartiers, Etappe 1, bestimmt ist.

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- ☞ La loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo) (RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo) (RSF 140.11) ;
- ☞ La Loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo) (RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo) (RSF 140.61) ;
- ☞ Le Règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin) ;
- ☞ Le Message n° 58 du Conseil communal du 12 janvier 2021 ;
- ☞ Le Rapport de la Commission financière ;
- ☞ Le Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

arrête :

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de **CHF 10'664'000.- TTC** pour la réalisation du projet de requalification du quartier du Bourg, étape1.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 69 de la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo) et de l'article 11 du règlement des finances de la Ville de Fribourg (RFin).

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Adeline Jungo

Mathieu Maridor

